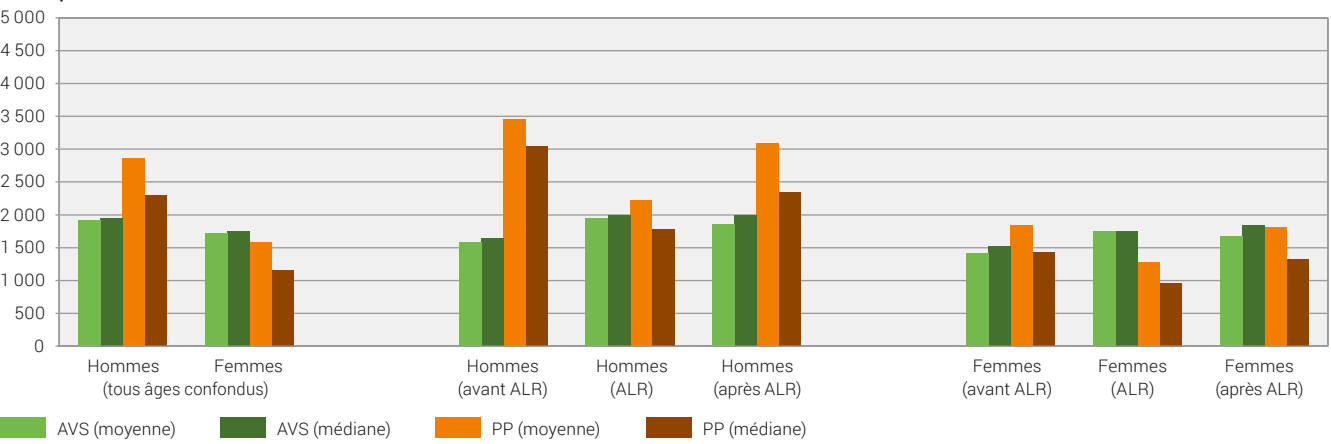


Niveau des nouvelles rentes AVS et PP, par groupes d'âge et par sexe, en 2015

Francs par mois



Remarques:

AVS = assurance vieillesse et survivants

PP = prévoyance professionnelle

ALR = âge légal de la retraite

Âge légal de la retraite: 65 ans (hommes); 64 ans (femmes)

Les groupes d'âge concernés dans les catégories «avant ALR» et «après ALR» dépendent du pilier considéré:

AVS – «avant ALR»: à partir de 2 ans avant l'âge légal; «après ALR»: pas de limite d'âge

PP – «avant ALR»: à partir de 58 ans; «après ALR»: jusqu'à 70 ans